

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 1 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: NDP Air & Surfaces+

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'utilisation de la substance: Désinfectant bactéricide, fongicide, virucide pour la désinfection des systèmes d'air conditionné.

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

Numéro d'enregistrement: 17-20/04-05660

La même formulation est enregistrée par l'agence pour les médicaments pour la désinfection des systèmes d'air conditionné dans les hôpitaux (469-DES).

1.3. Fabricant: Vesimin S.L. C/Lluçà, 28 5º - 08028 Barcelone –Espagne

vesimin@vesimin.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

e-mail : vesimin@vesimin.com

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (en heures de bureau)

Nº Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

TOXICITÉ CHRONIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE. Catégorie 3 (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon le Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger : Ne requiert pas

Mention d'avertissement: Ne requiert pas

Mentions de danger:

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme (H412)

Conseils de prudence:

- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 2 de 8
---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

- Éliminer le contenu et/ou le récipient en accord avec les règlements de résidus dangereux (P501)
- Tenir hors de portée des enfants (P102)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon (P302 + P352)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer (P305 + P351 + P338).

2.3. Autres dangers

Pas de risques significatifs pour l'environnement ou la santé dans les conditions standards d'utilisation commerciale ou industrielle.

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingrédient	num. CAS	Classification 1272/CE*	Concentration
Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 70%	7173-51-5	Liq. Inflam. 3: H226 Tox. aiguë 4: H302 Corr. cutané 1B: H314 Aquatique chronique 1: H410	0.46%
2-Phénoxyethanol	122-99-6	Tox. aiguë 4: H302 Irrit. oculaire 2: H319	0.10%
Cinnamaldehyde	104-55-2	Irrit. cutané 2: H315 Sens. cutanée 1: H317 Tox. aiguë 4: H312	0.02%
Excipients et eau	-	-	csp 100 %

* Le texte complet des phrases H indiqués dans cette Section sont décrites sous la Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premier secours: Transporter le patient dans une atmosphère non contaminée. Enlever les vêtements avec des tâches ou projections. Rincer les yeux abondamment à l'eau ou avec du savon, ne pas frotter. Ne rien donner par voie orale. En cas d'ingestion ne pas faire vomir. Laisser le patient reposer. Maintenir la température corporelle. Contrôler la respiration, si

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 3 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

nécessaire pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente l'allonger avec la tête plus basse que le reste du corps et replier les genoux. Transférer le patient à l'hôpital et montrer l'emballage ou le récipient si cela est possible.

Ne pas laisser le patient seul quoi qu'il arrive.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes: Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus.

L'intoxication peut produire: l'irritation des yeux, de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires supérieures et de l'appareil gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil thérapeutique: en cas d'ingestion, envisager de faire une endoscopie. Traitement des symptômes. Se référer à la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: Mousse, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), sable et eau, brouillards d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés: aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers provenant de la substance ou préparation, ou des produits de combustion et des gaz produits : Produit non inflammable. Dans le cas d'un incendie de grande ampleur des vapeurs d'amine peuvent être dégagées.

5.3. Conseil aux pompiers

Equipement de protection spécifique pour les pompiers: les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prendre les précautions habituelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précaution environnementales: Eviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 4 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8 et 12 de la Fiche de Données de Sécurité.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Prendre les mesures nécessaires pour éviter les projections dans les yeux ou sur la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker dans des récipients en polyéthylène à haute densité. Stocker à température ambiante, éviter les températures extrêmes et éviter le contact direct avec la lumière du jour. Conserver exclusivement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant d'air conditionné. Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Eviter de renverser, le contact avec les yeux et l'ingestion.

Equipment de protection individuelle: protection des mains (gants de sécurité) et protection des yeux (lunettes de sécurité).

9. PROPertes PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 5 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide incolore transparent
Odeur	: sans odeur
pH (100%)	: 4-6 (20 °C)
Solubilité aqueuse	: 100% soluble (20 °C)
Densité	: 0.990 – 1.015 g/cc (20°C)
Point d'ébullition	: 97-102°C
Inflammabilité	: Non inflammable

9.2. Autres informations

Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Ne provoque pas de réaction dangereuse. Ne réagit pas avec les acides, bases, peroxydes organiques, molécules ayant des groupes sulfhydriques, ou les métaux lourds. Instable en présence d'oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Voie orale: non nocif par ingestion orale. DL₅₀ (voie orale) > 2000 mg/kg.

Inhalation: non applicable.

Peau et yeux:

*Irritation de la peau: le produit n'est pas irritant.

*Irritation des yeux: le produit n'est pas irritant pour les yeux.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 6 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

*Sensibilisation de la peau: Ne cause pas d'hypersensibilisation.

Corrosivité: Non corrosif.

Cancérogénicité: Non cancérogène.

Mutagénicité: Non mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité.

Toxicité aquatique chronique :

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit a une action bactéricide, virucide et fongicide puissante, de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles. Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, selon le Règlement CE 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Les surplus de produits et les déchets résultant d'une utilisation normale doivent être séparés et éliminés par des entreprises spécialisées.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 7 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non applicable

Classification (ADR/RID) : Non applicable.

Transport maritime (IMDG) : Non applicable.

Transport aérien (IATA) : Non applicable.

La substance n'est pas dangereuse pour le transport (Accord Européen sur le Transport International des Biens Dangereux (ADR)).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité est en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010 et 830/2015.

Législation européenne: Règlement (CE) n° 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. AUTRES INFORMATIONS

Référence: Règlement CE 1907/2006 Reglement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Air & Surfaces+	Version 09 Date de la dernière révision: 10.11.17 Page 8 de 8
---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des mentions de danger auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302: Nocif en cas d'ingestion

H312 : Nocif par contact cutané

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant.

Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

Vesimin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesimin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.